



Séance du 29 août 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutatrices</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

47 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Milhaud Renaud, Thibault Muller, Diane Bonny, Claude Isoet, François Strauss, Mathieu Félix, Christian Streit.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 27 juin 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 44 oui, 3 absentions, avec remerciements à son auteur, ancienne secrétaire Mme Jacqueline Cretegny.

2. Communications du Bureau

Le bureau a reçu la démission de Monsieur Jean-Gabriel Rey de la liste Aubonne Attitude. Il sera procédé à l'assermentation du premier vient-ensuite de cette même liste sous point 3 de l'ordre du jour.

Dans une démarche de modernisation numérique, lors de la séance du 27 juillet 2023, en présence du greffe, représenté par Mmes Monique Luy-Gaillard et Tania Rapin, ainsi que du Conseil communal, représenté par Mme Véronique Kobler et M. Olivier Gétaz, il a été décidé d'introduire de nouvelles procédures. Celles-ci faciliteront l'envoi, la recherche, l'archivage, tout en renforçant la sécurité, dans un contexte de respect de l'environnement.

Dès lors, et à partir de septembre 2023, seul l'ordre du jour des réunions du Conseil communal sera envoyé par courrier. Tous les autres documents tels que les préavis, les rapports des commissions, les procès-verbaux précédents, les comptes et les budgets seront disponibles en ligne, sur le site de la commune dans l'espace réservé aux conseillers, avec une mise à jour prévue au plus tard le vendredi précédant la séance du Conseil communal du mardi suivant. Des documents pourront être imprimés sur demande par le greffe, mais ils ne seront plus systématiquement imprimés et envoyés. Seuls les membres de la CoFIN et de la CoGEST recevront toujours des documents sous forme de fascicules papier, mais des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés au greffe. Un support aux conseillers communaux en cas de problèmes d'accès au site ou d'impression de documents sera fourni par Mme Tania Rapin.

Concernant les commissions, il y aura la création et le partage d'un fichier de liste des commissions, accessible au greffe, au président et à la secrétaire du conseil, pour suivre les délais avec les rapporteurs des commissions et partager la liste des participants. Des procédures et modèles pour les retours des rapports des commissions sont en préparation, sous réserve de l'approbation de la Municipalité. Les enveloppes avec les préavis contenant la liste des membres des commissions resteront en version papier.

Afin d'améliorer les présentations à l'Aula du Château lors des séances du Conseil communal, une solution efficace devra être mise en place.

Afin de gérer les jetons de présence, un modèle de fichier Excel sera partagé pour la CoFIN et la CoGEST. Pour les autres commissions, les jetons de présence continueront d'être gérés à l'aide du formulaire sur l'enveloppe en version papier pour le moment.

Une période d'essai de plusieurs mois sera mise en place pour tenir compte des retours d'expérience. Toutes les suggestions ou remarques peuvent être envoyées à Véronique Kobler, secrétaire du Conseil communal.

Les jetons de présence de l'année 2022-2023 seront versés sur les comptes des conseillers dans le courant du mois de septembre.

La fête du 1er août a été un succès grâce aux accalmies de fin de journée. Au lieu de feux d'artifice, une projection d'images sur la tour du château a ravi le public. Le président félicite la Municipalité pour cette initiative, et remercie M. Nicolas Suter et tous les contributeurs à l'organisation de cette journée.

Le président exprime sa reconnaissance envers la société coopérative d'alpage, représentée par M. Christophe Hostettler, pour la soirée conviviale du 4 août 2023 au Pré d'Aubonne. En raison des conditions météorologiques, la soirée s'est passée dans les anciennes écuries, offrant une vue sur la magnifique charpente du chalet.

Le président informe également que Mme Florence Widmer officiera en tant que présidente lors des prochaines élections communales complémentaires du 3 septembre 2023.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Frédéric Grosjean de la liste Aubonne Attitude en remplacement de M. Jean-Gabriel Rey, démissionnaire de cette même liste.

4. Préavis no 12/23 – Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour la réalisation de ce préavis
- autorise la Municipalité à faire l'acquisition de 4 génératrices et effectuer les travaux d'installations pour un montant total de CHF 215'000.00 TTC
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve affecté « Fds de réserve Extension eau » N° 9280.01 pour les frais liés au service des eaux et par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les frais liés à la STEP

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : MM. Daniel Blanchard, Johann Frain, Dan Rapin, Valery Mäder-Santschy, Guy Paquier. Suppléants : MM. Christophe Hostettler, Jorge Martins.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapports des commissions - Préavis no 08/23 – Aménagements du chemin des Allobroges

Mme Evelyne Lenoble donne lecture du rapport de la commission et émet les vœux suivants :

- Revoir l'importance des travaux du chemin des Allobroges, étant donné la situation et les conditions d'utilisation
- Réétudier la demande de participation financière de l'EMS pour la réalisation du nouveau bouclage du réseau d'eau au sud-ouest de l'hôpital
- Demander une participation financière aux propriétaires des parcelles concernées par le nouveau bouclage du réseau d'eau en raison de la plus-value qui en résultera.

M. Jean-Charles Krebs donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci préavise favorablement à l'octroi du prêt et appuie les vœux de la commission ad hoc.

Mme Evelyne Lenoble, au nom de la commission, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- accorde un crédit de CHF 713'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur les fonds de réserve à hauteur de 13% sur le fonds des investissements futurs, de 50% sur le fonds d'extension de l'eau, de 15% sur le fonds de renouvellement SI Gaz et de 22% sur le fonds Egouts et épuration.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Philippe Cretegnny exprime son interrogation concernant la position de la commission, qu'il trouve peu claire. Il se demande si la commission est unanime. Mme Evelyne Lenoble répond en indiquant que la commission est en faveur des travaux, à condition que le budget soit respecté.

M. Nicolas Rosat partage la même interrogation que M. Philippe Cretegnny concernant la position de la commission. Il estime que la clarté fait défaut quant à savoir si le préavis doit être accepté ou non.

M. le Municipal Nicolas Suter note que les coûts sont élevés, mais nécessaires pour la réfection des services, avec bien entendu une limite budgétaire à respecter. Il précise que l'éclairage public sera adapté au chemin avec une technologie intelligente. En ce qui concerne la participation financière de l'EMS, il explique que le réseau d'eau appartient à la commune, qui en assure la gestion et le bon fonctionnement. Le coût total du bouclage s'élève à CHF 195'000.00. L'EMS contribue par le biais d'une taxe d'introduction. Les nouvelles constructions liées à ce réseau d'eau seront également soumises à cette taxe d'introduction, conformément à la politique de la commune.

M. Thomas Buchanan exprime des interrogations concernant l'expression "parcelle communale avec servitude", mais il souligne également qu'il a compris, grâce à la réponse précédente du Municipal, que la parcelle appartient à la commune. En ce qui concerne les vœux, il souligne que le premier semble essentiel et devrait être appliqué chaque fois que le budget de la commune est engagé. Cependant, les deux autres vœux ne semblent pas pertinents, car il n'incombe pas aux propriétaires directs d'y participer, ni à l'EMS dans ce cas précis.

M. Marc Perrenoud, en tant que membre de la commission ad hoc, exprime clairement le soutien de la commission à l'attribution du crédit pour le chemin des Allobroges. La commission a examiné la possibilité de réduire les coûts, mais compte tenu de la complexité des canalisations, l'objectif est d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix. En ce qui concerne les deux autres points, il a soulevé des questions concernant le bouclage de l'eau. Il s'est demandé si, en cas de non-réalisation de l'EMS, il serait possible de laisser le réseau d'eau tel

quel. Il a également interrogé la Municipalité sur la possibilité de demander une contribution financière à l'EMS. La commission soutient la réalisation du bouclage de l'eau.

M. Guy Maurer exprime des réserves quant aux souhaits de la commission, car ils ne font pas l'objet d'un vote ultérieur.

M. Frédéric Grosjean s'interroge sur la position de la Municipalité en ce qui concerne les sociétés de téléphonie et d'autres services qui ont répondu par la négative. Il se demande si la Municipalité envisage tout de même de prévoir des tubes en attente pour d'éventuels besoins futurs. M. le Municipal Nicolas Suter explique qu'il s'agit d'une procédure standard d'appeler les différentes entreprises avant d'entreprendre des travaux. Dans cette situation particulière, étant donné que tous les services sont déjà identifiés, il n'est pas prévu de poser des tubes en attente.

M. Alexandre Liardet demande si l'accès Internet du futur EMS est acheminé par un autre moyen. M. le Municipal Nicolas Suter répond que l'EMS dispose déjà de toutes les connexions nécessaires à son fonctionnement optimal.

M. le Syndic Yves Charrière réagit aux vœux en expliquant que, selon la loi sur les communes, ces vœux ne sont pas contraignants car ils ne font pas l'objet d'un vote. Il précise que le premier vœu, qui concerne les normes, les coûts et les délais, est une préoccupation permanente de la Municipalité et est appliqué à tous les préavis. En ce qui concerne les vœux 2 et 3, la Municipalité s'interroge sur leurs motivations. Le réseau d'eau appartient à la commune, et elle est responsable de garantir une eau de qualité. Les coûts de modernisation du réseau, son adaptation aux nouvelles constructions et les améliorations pour les situations d'incendie sont des responsabilités communautaires et ne devraient pas être facturés à quelques propriétaires. L'entretien du réseau est déjà inclus dans le prix de l'eau. De plus, l'EMS a déjà contribué financièrement à cette infrastructure.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 08/23 – Aménagements du chemin des Allobroges est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

M. le Municipal Nicolas Suter remercie les commissions pour leur travail et leurs discussions constructives et les conseillers pour leur vote de confiance.

6. Rapports des commissions – Préavis no 10/23 – Nouveau règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne ainsi que les tarifs du service des inhumations

Mme Kirsti de Mestral donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne, ainsi que les tarifs du service des inhumations, conformément au projet annexé au présent préavis
- met en vigueur le nouveau règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne, ainsi que les tarifs du service des inhumations, dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Mme Ancilla Tétaz exprime ses préoccupations quant au recueillement et la dignité respectés de cet endroit, quand il est indiqué que les skates, vélos et trottinettes sont autorisés. M. le Municipal Laurent Auchlin répond en expliquant que de nombreux visiteurs se rendent sur le site d'Aubonne à vélo ou en utilisant d'autres moyens de transport doux, et qu'ils ont souhaité ouvrir l'accès à ces modes de déplacement, tout en maintenant un comportement respectueux et approprié.

M. Charles Gabella émet des interrogations concernant les durées de 25 ou 30 ans. Il remarque que les durées étaient plus longues par le passé en raison de la disponibilité d'espace à Aubonne. Il souhaite savoir si cette pratique perdurera ou si elle sera limitée à 25 et 30 ans. M. le Municipal Laurent Auchlin explique que la durée limite légale est de 25 ans pour les tombes en ligne et de 30 ans pour les concessions. Cependant, il précise que cela ne signifie pas qu'il est obligatoire de désaffecter après 30 ans, mais que c'est possible en vertu de la loi. Actuellement, il y a suffisamment d'espace, donc il n'y a aucune raison de procéder à la désaffectation.

Mme Anaïs Piguet pose une question concernant les règles applicables aux tombes pour enfants, notamment si les délais sont plus longs. M. le Municipal Laurent Auchlin répond en expliquant qu'à sa connaissance qu'il n'a jamais été nécessaire de désaffecter une tombe d'enfant jusqu'à présent. Cela n'aurait lieu que si la tombe devenait insalubre ou représentait un danger pour les visiteurs ou les tombes voisines.

M. Yves Meylan interroge si la nouvelle tendance concernant l'humusation a été prise en compte et si elle peut être incluse dans le nouveau règlement. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que cette méthode n'est pas encore autorisée, mais qu'ils prévoient un amendement au règlement le cas échéant.

M. le Municipal Laurent Auchlin mentionne également qu'ils ont envisagé la possibilité d'introduire des carrés confessionnels étant donné l'espace disponible dans les trois cimetières, mais cette possibilité n'a pas suscité d'intérêt.

Mme Florence Widmer se questionne sur le jardin du souvenir et demande si les cendres sont retirées. M. le Municipal Laurent Auchlin répond qu'il s'agit d'une fosse où les cendres sont éparpillées, et qu'il n'y a donc pas de limite.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 10/23 – Nouveau règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne ainsi que les tarifs du service des inhumations est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie la commission pour leur intérêt et leur travail dans ce dossier moins « glamour ».

7. Election des membres de la Commission de Gestion (CoGEST) pour l'année 2023-2024

Selon l'art. 42 du règlement du CC, 9 membres et 2 suppléants sont élus à la CoGEST. La commission se constitue elle-même.

Se présentent : Mmes et MM. Diego de Haller, Véronique Martin Capriati, Ancilla Tétaz, Florence Widmer, Frédéric Grosjean, Kirsti de Mestral, Valery Mäder-Santschy, Thibault Muller, Guy Paquier. Suppléants : Suzanne Auchlin, Catherine Moret Neyroud. Tous les conseillers acceptent leur mandat sauf M. Thibault Muller qui est absent. Dès lors, le président annonce que les conseillers nommés ci-dessus sont élus à la CoGEST 2023-2024 par applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière informe que la question de prolonger l'ouverture de la piscine a été posée et étudiée. Cependant, en se basant sur les statistiques des entrées à la piscine ces dernières années à la rentrée scolaire, il est apparu que la fréquentation baisse considérablement, tandis que les coûts d'exploitation de la piscine demeurent inchangés. Par conséquent, cette extension n'est pas réalisable. La question de l'utilisation des terrains après la fermeture de la piscine a également été posée, et la réponse est négative. Les bassins et les terrains sont considérés comme un ensemble, donc lorsque la piscine ferme, les terrains ne sont plus disponibles.

M. le Syndic Yves Charrière informe que le règlement de police est revenu à la commune avec la signature de la cheffe de département et présidente du Conseil d'Etat. Il sera désormais porté à la connaissance du public par les voies officielles. En l'absence d'opposition, il entrera en vigueur le 15 septembre 2023.

M. Luc-Olivier Suter demande si l'idée d'offrir la gratuité d'accès à la piscine, comme à Lausanne lors d'une journée, avait été discutée au sein de la Municipalité. M. le Syndic Yves Charrière répond que la question ne s'est pas posée, mais que le concept a suscité leur intérêt. Il est possible qu'il soit à nouveau discuté lors de la saison prochaine.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que la localisation de l'UAPE pour le secteur Château-Piscine était ouverte à de nombreuses possibilités d'étude. Elle annonce que la Municipalité a finalement choisi l'Ecole ménagère d'Aubonne, choix qui sera soumis à un prochain préavis.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe que suite au dossier sur la mobilité, le parc de vélocycleurs / motos a été déplacé du chemin du Collège à l'allée du Chêne. Une structure a été commandée avec les fonds restants du budget du préavis 01/21, et elle devrait être installée d'ici 5 à 6 semaines.

Concernant le projet touristique "Au Fil de l'Aubonne", les conventions pour le tracé entre Bière et Aubonne ont été finalisées. Des discussions ont eu lieu concernant la clé de répartition, certaines communes nécessitant davantage d'aménagements que d'autres. La clé de répartition validée entre les communes est la suivante : La commune territoriale participe à hauteur de 20%, les 80% restants sont répartis à 20% de manière égale et à 80% en fonction du nombre d'habitants. Les coûts pour Aubonne se montent à CHF 7'100.- sur 2 ans (basés sur la clé de répartition) et le budget entretien courant annuel (répartition : 20% part égale et 80% en fonction du nombre d'habitants) à CHF 800.-. La mise en place des panneaux pour le premier tronçon entre Bière et Aubonne est prévue au printemps prochain. En ce qui concerne la suite du tronçon d'Aubonne à Allaman, des discussions sont toujours en cours avec certains propriétaires.

Dans le domaine du tourisme, une collaboration en cours avec Morges Région Tourisme vise à créer une balade ludique, sorte de chasse au trésor familiale, dans Aubonne. Par la suite, ce concept sera étendu à plusieurs communes, avec Cossonay en tant que première destination.

En ce qui concerne les subventions, il était prévu de revoir le système en place. De nouvelles directives ont donc été élaborées et adoptées, différenciant les subventions ordinaires et extraordinaires pour les sociétés sportives et les sociétés culturelles. De plus, une nouvelle directive a été établie pour l'octroi du statut de société locale.

Pour les sociétés sportives, il a été décidé qu'il y aura un montant fixe pour celles qui répondent aux critères énoncés dans la directive. Ce montant sera attribué par membre, pour les tranches d'âge de 5 à 20 ans, ainsi que pour les membres de plus de 70 ans. De plus, le montant sera différencié entre les résidents d'Aubonne et les non-résidents. Les moniteurs J&S bénéficieront également d'une valorisation. Enfin, un budget annuel sera alloué pour les subventions extraordinaires. En ce qui concerne les sociétés culturelles, il a été établi qu'il y aura un montant fixe annuel pour les subventions ordinaires, ainsi qu'un budget dédié aux subventions extraordinaires.

Le calendrier comprend les étapes suivantes : Envoi cette semaine à toutes les sociétés locales, contact personnalisé avec certaines sociétés, ajout des informations sur le site internet. L'entrée en vigueur du statut de société locale est prévue pour janvier 2024. En ce qui concerne les subventions, le nouveau système sera appliqué dès cette année pour les sociétés qui en bénéficiaient déjà, et à partir de 2024 pour les nouvelles demandes.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (15%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (68%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod subventions cantonales accordées (128%). Modernisation contrôle accès Salto (67%). Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire (94%). Suite procédure approbation PACom (42%). Renouvellement parc

véhicules (2022-27) (22%). Etude globale mobilité (34%). Taux moyen de la dette : 1.24%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 20'311'750.00, en légère baisse.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe que les serres communales ont été endommagées suite aux intempéries du mois de juin. Des réparations sont en cours depuis le 28 août, approuvés par les membres de la COFIN le 31 juillet dernier. Les travaux comprennent le remplacement des toits des quatre chapelles par une nouvelle technologie de plastique avec une meilleure isolation. Bien que cela nécessite un remplacement tous les cinq ans, cela coûte moins cher que les méthodes précédentes. CHF 40'000.00 ont été engagés aujourd'hui mais par la suite, ce ne sera que CHF 20'000.00 tous les 5 ans.

Il annonce que les huit nouveaux conteneurs pour les ordures ménagères ont été installés pour remplacer les conteneurs provisoires. Ils sont actuellement situés à des emplacements stratégiques en tant que tests, mais un préavis sera présenté prochainement pour déterminer leur emplacement définitif.

M. le Municipal Nicolas Suter présente le tableau de la pluviométrie des quatre dernières années, 2023 montrant une similitude avec 2022, notamment un déficit de précipitations en mai, juin et juillet. Malgré un déficit de 25% par rapport à l'hiver, les débits des sources restent constants. Aucune restriction d'eau n'a été nécessaire cet été, mais la population a été encouragée à une gestion prudente de cette ressource.

Il informe que le règlement sur la promotion des énergies renouvelables voté en février de cette année a été approuvé par le Canton et est actuellement soumis au pilier public. Il est déjà en vigueur et appliqué depuis le mois de juillet.

Il rappelle également que les mises à l'enquête sont disponibles sur le site de la commune.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

M. Matthieu Gétaz s'inquiète du tri du plastique et demande si une fiche explicative sera mise en place, ainsi que la procédure en cas de conteneurs pleins. M. le Municipal Laurent Auchlin l'informe que l'application « Expertri » est disponible gratuitement et qu'un prospectus explicatif sur les plastiques est actuellement distribué à la déchetterie. En ce qui concerne les conteneurs, les nouveaux sont de taille plus importante que les précédents. Leur emplacement sera ajusté en fonction de leur utilisation. De plus, la voirie passera vérifier les conteneurs afin de redistribuer les sacs officiels en fonction des besoins.

M. Charles Gabella intervient concernant le dépôt de mise à l'enquête du projet Bougy-St.-Martin le 25 août 2023. Il s'étonne du fait que l'on mélange dans le même objet, l'abandon d'un domaine public qui est de compétence du conseil communal et des constructions qui sont de compétences municipales. Ses questions sont les suivantes: est-ce que la Municipalité a prévu de déposer un préavis pour faire avaliser la décadastration du domaine public par le Conseil communal ? Que se passera-t-il si pour diverses raisons, la taille du projet devait être redimensionné ? M. le Syndic Yves Charrière répondra aux questions au prochain conseil.

M. Thomas Buchanan félicite le bureau pour la démarche de digitalisation des envois. Il avertit cependant de ne pas suréquiper l'Aula du Château. De plus, il s'interroge sur l'impact, positif ou négatif, des sociétés locales avec l'introduction des nouvelles directives de subventions. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond que la plupart des sociétés, dont Gym Aubonne, sera favorisé par ce nouveau système. La société de Foot perdra un peu mais de manière raisonnable. Il est également prévu que le Cinéma Aubonne reçoive des subventions en tant que société culturelle dès 2024.

M. Pieter Volgers signale un problème avec les cartes journalières CFF sur le site de la commune. Sa commande en ligne n'a pas eu de réponse, l'empêchant d'obtenir les billets souhaités. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler reconnaît qu'il aurait dû recevoir une réponse en ligne et a promis de mener une enquête sur cette situation. À noter que le système en ligne des cartes CFF changera en décembre 2023.

M. Alexandre Liardet revient sur le sujet des subventions et demande si les jeunes jusqu'à 20 ans et les plus de 70 ans sont les seuls à recevoir quelque chose. Mme la Municipale Lorette Killias explique qu'il y a une subvention de base pour la société, mais que le montant dépend du nombre de membres. Elle précise que l'accent est mis sur le soutien aux jeunes de 5 à 20 ans et aux personnes de plus de 70 ans. Auparavant, il n'y avait pas de critères ni de montants clairement définis, tout était basé sur l'historique. L'objectif est d'aider et de soutenir les sociétés qui s'investissent dans la formation des jeunes, d'où l'octroi de subventions aux moniteurs Jeunesse et Sport, ainsi qu'à d'autres moniteurs. M. le Syndic Yves Charrière souligne que le nouveau système de subventions vise à garantir l'équité entre les sociétés.

Mme Florence Widmer remercie la Municipalité, en son nom et ceux de la commission de mobilité, pour le déplacement des véhicules motorisés à l'allée du Chêne.

Mme Valérie André rappelle le Brunch organisé par la SDA le dimanche 10 septembre 2023 dès 10h sous les Halles, les réservations peuvent être faites jusqu'à début septembre.

M. Charles Gabella s'inquiète de la location de salles pour les sociétés locales. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler confirme que les sociétés locales auront droit à trois locations gratuites par an, suivies d'un tarif préférentiel. Il ne s'agit pas de locations hebdomadaires, mais de locations lors de manifestations.

Le président clôt la séance de conseil communal à 22h18 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 septembre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année de législature.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Véronique Kobler

Président

Secrétaire